

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmis au représentant de l'Etat

le 19 octobre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 15 et 16 octobre 2012**

#### **2012 DEVE 153**

**2012 DPVI 493** Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) pour son projet de création d'un lien entre la vie étudiante et la vie locale dans le quartier Amiraux Simplon (18e).

**Mmes Fabienne GIBOUDEAUX et Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteures.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement, en date du 8 octobre 2012 ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 octobre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'approuver une subvention avec convention à l'association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) pour son projet de création d'un lien entre la vie étudiante et la vie locale dans le quartier Amiraux/Simplon (18e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Fabienne GIBOUDEAUX, au nom de la 4<sup>e</sup> Commission, et Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5<sup>e</sup> Commission ;

Délibère :

**Article 1 :** M. le Maire est autorisé à signer avec l'association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) une convention dont le texte est joint à la présente délibération.

**Article 2 :** Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) dont le siège social est situé au 26 bis rue Château Landon (10e).

**Article 3 :** La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 820, nature 6574, ligne VF 23006 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2012.